

# Parlons d'argent! L'exploitation financière



COMMISSION DES SERVICES  
FINANCIERS ET DES SERVICES  
AUX CONSOMMATEURS

## Avez-vous l'un ou l'autre des problèmes courants suivants?

- J'ai du mal à payer mes factures parce que je les trouve difficiles à comprendre.
- Je n'ai pas assez confiance pour prendre seul des décisions financières.
- Je ne comprends pas les décisions financières que quelqu'un d'autre prend à ma place.
- Je fais des prêts ou des cadeaux qui dépassent mes moyens.
- Mes enfants ou d'autres personnes de mon entourage exercent des pressions sur moi pour que je leur donne de l'argent.
- Des gens m'appellent ou m'envoient du courrier pour me demander de l'argent.
- Quelqu'un a accès à mes compte et en retire de l'argent.
- Quelqu'un encaisse ma pension ou mes autres chèques ou assurances sans mon autorisation.
- Quelqu'un m'a forcé à lui céder la gestion de mes affaires ou à lui signer une procuration, à vendre ma maison ou à changer mon testament.



## Le mandat de la FCNB est d'assurer la protection des consommateurs et des investisseurs.

Bien que tout le monde puisse être victime de fraude, d'escroquerie ou d'abus financier, les Néo-Brunswickois âgés de plus de 50 ans sont particulièrement à risque, et les conséquences de victimisation peuvent être encore plus sévères pour ce groupe d'âge.

## Communiquez avec nous

### Commission des services financiers et des services aux consommateurs

Sans frais : 1 866 933-2222

[info@fcnb.ca](mailto:info@fcnb.ca)

[fcnb.ca](http://fcnb.ca)

### Participez à la conversation



#déPensezBien



COMMISSION DES SERVICES  
FINANCIERS ET DES SERVICES  
AUX CONSOMMATEURS

réglementation • éducation • protection

juillet 2018